

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Conditions d'inscription

Il convient de prendre rendez-vous par téléphone au 04.76.81.00.86
L'inscription se fait après un entretien avec le directeur M. Seguin et sur avis d'orientation du Conseil de Classe.

Frais d'inscription

Pour l'année scolaire **2026/2027**, ils sont de **125 euros à verser à l'inscription**.

Tarifs

Les élèves, filles ou garçons, peuvent être : externes, demi-pensionnaires ou internes (3 ou 4 nuits).

Les frais d'entretien, d'activités et la pension sont fixés annuellement et répartis sur 10 mois (de septembre à juin inclus).

Année scolaire 2026-2027	Classes	Entretien et Amortissement des bâtiments scolaires par mois	Activités par mois	Pension par mois	Coût mensuel (hors frais inscription)	Coût annuel(1)TOTAL
Externe	Toutes	64,00 €	19,00 €		83,00 €	955,00 €
Demi - Pension 4 jours	4ème	64,00 €	19,00 €	90,00 €	173,00 €	1 855,00 €
	3ème			84,00 €	167,00 €	1 795,00 €
	Seconde Pro			81,10 €	164,10 €	1 766,00 €
	1ère			79,00 €	162,00 €	1 745,00 €
	Terminale			72,00 €	155,00 €	1 675,00 €
Interne 3 nuits	4ème	64,00 €	19,00 €	168,00 €	251,00 €	2 635,00 €
	3ème			166,00 €	249,00 €	2 615,00 €
	Seconde Pro			165,00 €	248,00 €	2 605,00 €
	1ère			155,30 €	238,30 €	2 508,00 €
	Terminale			147,00 €	230,00 €	2 425,00 €
Interne 4 nuits	4ème	64,00 €	19,00 €	211,00 €	294,00 €	3 065,00 €
	3ème			197,00 €	280,00 €	2 925,00 €
	Seconde Pro			196,50 €	279,50 €	2 920,00 €
	1ère			183,00 €	266,00 €	2 785,00 €
	Terminale			174,50 €	257,50 €	2 700,00 €

(1) Les prix ont été calculés en fonction du nombre de semaines de stages

Pour le règlement global à la rentrée, un escompte de 2% est appliqué.

Si l'inscription est annulée après le 06 juillet 2026, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Réductions

➤ **Sur les frais d'activités :**

Cette réduction est accordée aux familles qui fourniront un certificat de scolarité de l'enseignement catholique avant le 14 septembre 2026, délai de rigueur.

Les enfants inscrits dans une formation post-bac ne sont pas concernés.

- 2 enfants : 10%

- 3 enfants : 15%

- 4 enfants : 20%

➤ **Sur les frais demi - pension et pension :**

La réduction est la même **si plusieurs de vos enfants sont inscrits dans les établissements catholiques de La Mure** (Ecole Sainte-Thérèse, Collège Saint-Joseph et L.Y.P.P.R.A.) : - 2 enfants : 10% etc...

En cas de non règlement des factures mensuelles, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées, afin de ne pas laisser la dette s'accroître.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève, l'année scolaire suivante.

Bourses

Possibilité d'obtention de bourses du Ministère de l'Agriculture en fonction des revenus des familles et des barèmes en vigueur.